



Règlement Général

Article 1 : Organisation

L'association **ODYSSEA** organise une épreuve pédestre mixte de 5 kms ainsi que deux courses enfants de 500 m et 1 km, en centre ville de NANTES le **dimanche 15 mars 2015**.

Elle en confie l'organisation logistique et technique à l'Association Sport Santé Nantes (odysseanantes@gmail.com).

Article 2 : Programme et circulation sur la voie publique

Les départs s'effectueront sur le Cours Saint André (derrière la Cathédrale).

- **14h00** : Course Enfants 1 tour (500 m) pour les enfants de 5 à 8 ans qui pourront courir accompagnés de leurs parents inscrits par ailleurs.
- **14h15** : Course Enfants 2 tours (1 km) pour les 9-12 ans (les parents ne sont pas autorisés à courir avec leurs enfants dans cette tranche d'âge)
- **15h30** : Course 5km chronométrée (chronométrage TIMCOD)
- **15h45** : Marche 5km non chronométrée.

L'arrivée s'effectue également Cours Saint André.

Le temps de course est limité à 1h30 pour le 5km marche.

Le retrait des dossards et les inscriptions sur place se font à partir de 12h00 et jusqu'à un quart d'heure avant le départ des courses ou de la marche, sur le village situé Cours Saint André.

Article 3 : Modalités d'inscription

3-1 Inscription

Les inscriptions individuelles s'effectuent selon les conditions suivantes :

- **sur internet : www.odyssea.info**

Inscriptions possible en ligne jusqu'au mercredi 11 mars 2015 à 23h59.

3-2 Tarifs d'inscription :

- Inscriptions sur internet :

5 Km	Enfants de moins de 16 ans (nés en 2000 ou après)	6 €
	Adultes (nés en 1999 et avant)	11 €
500 & 1 Km	Enfant de 5 à 12 ans (nés entre 2010 et 2004)	6 €

- Inscriptions à partir du 8 mars et sur place le jour de la course :

5 Km	Enfants de moins de 16 ans (nés en 2000 ou après)	7 €
	Adultes (nés en 1999 et avant)	13 €
500 & 1 Km	Enfant de 5 à 12 ans (nés entre 2010 et 2004)	7 €

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 : Justificatif

Ces courses pédestres étant ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, lors de l'inscription, il y a lieu de remettre :

- **Pour le 5 KM chronométré:**

Pour les licenciés de la FF Athlétisme, Triathlon, UFOLEP athlétisme: la copie de la licence en cours de validité.

Pour les licenciés d'une autre fédération sportive et pour les non licenciés : un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**, daté de moins de 1 an ou sa photocopie que l'organisation conservera.

Les mineurs devront remettre en outre une autorisation parentale.

- **Pour les courses enfants non chronométrées (5-8ans/9-12ans) :**

L'autorisation parentale est nécessaire.

Les enfants de 5 à 8 ans pourront courir accompagnés par leurs parents inscrits par ailleurs.

Le certificat médical n'est pas nécessaire.

- **Pour le 5 km Marche :** le certificat médical n'est pas nécessaire. Pour autant,

pour les **marcheurs mineurs**, l'**autorisation parentale** est **nécessaire**.

Sans présentation de ces documents, les participants ne pourront pas participer à la manifestation.

Par ailleurs, le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ... pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

Article 5 : Modalités d'inscription entreprises et groupes

Les inscriptions des groupes et/ou entreprises s'effectuent selon les conditions :

- Tous les groupes bénéficieront de ce service (regroupement de dossards, préparation des tshirts et dossards en amont de l'événement, facturation globale)
- Les inscriptions pour ces groupes/entreprises seront clôturées à la date du jeudi 19 février à 23h59.

Les groupes et/ou entreprises ne bénéficieront d'aucun tarif préférentiel sur l'inscription de chaque participant au sein de leur groupe et seront facturés au prix de l'inscription individuelle.

Ils seront par ailleurs assurés d'obtenir des dossards pour leur groupe à partir du moment où ils se seront inscrits préalablement sur le site www.odyssea.info

Ils pourront participer à trois challenges intergroupes, (challenge inter-entreprises/administrations ; challenge inter-associations ; challenge inter-écoles) qui sont organisés. Ils visent à honorer et remercier les entreprises, administrations, associations et écoles qui se sont mobilisées et regroupées en équipe pour marquer leur adhésion à la lutte contre le cancer du sein.

Pour concourir, les groupes constitués devront s'inscrire via un dossier d'inscription sur www.odyssea.info.

Dès lors, un « responsable d'équipe ou référent » devra être désigné au sein de l'équipe constituée et sera le correspondant de l'Organisation ODYSSEA pour l'ensemble des opérations relatives aux inscriptions et à la distribution des tee-shirts et dossards (contact : odysseanantes@gmail.com).

L'interclassement des groupes au sein de chaque challenge se fera sur la base du nombre d'inscrits par groupe par ordre décroissant.

Article 6 : Responsabilité

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du

Code de la Route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut le céder à une tierce personne.

Article 7 : Assurance

L'association **Odysséa** dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

La sécurité médicale est assurée par les Secouristes Français de la Croix Blanche de Nantes en présence d'un médecin.

Article 8 : Résultat et classement

La course du 5 km fera l'objet d'un chronométrage et d'un classement scratch uniquement garanti sur les 150 premiers. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur.

Les participants du 5 km Course chronométrée se verront attribuer un dossard (obligatoire pour prendre le départ des épreuves).

Les participants du 500m, 1 km et du 5km marche/ course se verront également attribués un dossard (obligatoire pour prendre le départ des épreuves), mais aucun classement ne sera produit.

Article 9 : Temps de course

Le temps de course maximum est de 1h30 pour effectuer le parcours des 5 km (marche et course)

La course **ODYSSEA NANTES** est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits. Vélos, trottinettes, rollers, poussettes sont interdits sur les parcours pendant la manifestation à l'exclusion des poussettes pour les parents sur la marche.

Article 10 : Droit à l'image

Un reportage photos sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires.

Article 11 : Annulation

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et cela sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement des frais d'engagement.

Article 12 : CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms et adresse.

Vos coordonnées pourront être cédées aux partenaires de l'épreuve. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez prendre contact avec l'organisation.

Article 13 : Adhésion au règlement

L'inscription à la course **ODYSSEA NANTES** vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer son nom, prénom et photos dans les médias, sur Internet et sur tout document et plaquette que l'organisation et ses partenaires seraient amenée à créer et à diffuser après l'épreuve.